



Tabac dans un labo secteur public

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 8 octobre 2003

Bonjour,

J'enchaîne cdd sur cdd de standardiste hotesse d'accueil pour un labo secteur public et le directeur ainsi que les étudiants ont toujours pris par dessus la jambe le fait que le tabac me dérange physiquement sur le moment mais comme j'ai aussi une tumeur bénigne au sein je me fais aussi du souci de ce côté là... j'aimerais savoir comment faire bouger les choses. je précise que je n'ai pas de bureau personnel et qu'il m'arrive de bouger dans les locaux. même si les étudiants disent fumer dans leurs bureaux (ils fument aussi dans un coin salon) la fumée, vu les locaux, se propage assez insidieusement. le directeur a eu dit entre deux portes qu'il n'était pas question d'interdire à ces jeunes qui préparent une thèse d'aller fumer ailleurs ; j'essaie de garder mon calme mais être enfumée plus ou moins fréquemment suivant les présences des uns et des autres est assez insupportable. j'avais pensé faire une lettre à R...D... dont on dépend. je me demande aussi ce que je risque professionnellement.

peut être ne vais-je rien faire car mon avenir financier proche compte plus que ma santé mais j'apprécierai quand même être conseillée.

En vous remerciant.

stéphanie

Réponse :

Vous avez tout à fait raison de craindre qu'une action de votre part ne nuise à votre avenir professionnel. Des cas très nombreux confirment cette pression insidieuse sur les non-fumeurs qui osent réclamer le respect de leurs droits.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Restant à votre disposition